

LES PRODUITS DE SANTÉ À L'HÔPITAL

L'ESSENTIEL À RETENIR

- A l'origine de la quasi-totalité des **innovations médicales**, les **produits de santé** sont développés et évalués essentiellement à l'hôpital. Ils apportent des **progrès considérables pour les patients** mais sont cependant considérés aujourd'hui avant tout comme une **charge financière** plus ou moins contrôlable pour notre système de santé.
- **Les établissements de santé n'ont pas de visibilité** – même à court et moyen termes – sur l'arrivée des produits de santé innovants et ne peuvent donc pas réellement anticiper les impacts financiers et organisationnels.
- En dépit de **mécanismes de régulation** de plus en plus **nombreux** et **complexes**, les dépenses de produits de santé innovants menacent l'équilibre de l'ensemble du système de santé.
- Les listes de **médicaments** et de **dispositifs médicaux remboursés** en sus des groupes homogènes de séjour (GHS) **facilitent l'accès** des patients **à des traitements coûteux**. Ce mécanisme est un élément majeur du système de santé.
- Pour **75 % des dépenses de médicaments**, le prix étant fixé au plan national, la **régulation** qui s'impose aux établissements concerne avant tout le « **bon usage** » sous tous ses aspects.
- **C'est à partir des besoins et du bon usage que la politique d'achat se construit** et non pas l'inverse.
- Les **moyens** accompagnant les circuits des médicaments et des dispositifs médicaux, notamment les systèmes d'information hospitaliers, sont encore **insuffisants**.
- Le mode de **financement** et le **coût** de traitement ne doivent **pas constituer un obstacle** au transfert d'un **patient** des unités de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) vers un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR), une hospitalisation à domicile (HAD), un établissement médico-social ou le domicile.
- Les réorganisations territoriales – **les groupements hospitaliers de territoire (GHT)** – doivent permettre de **faciliter** et **densifier** les structures d'échanges **stratégiques** concernant les produits de santé au sein des établissements, entre établissements et entre tous les offreurs de soins.
- **L'hôpital** est – et doit rester – **l'acteur principal de la recherche clinique** qui doit encore se développer dans notre pays.

CHIFFRES CLEFS

15 %*

C'est ce que représente les produits de santé dans les charges d'exploitation des établissements publics.

3 Un peu plus de **milliards d'euros*** ont été dépensés par les établissements publics de santé en 2013 pour des molécules onéreuses et des dispositifs médicaux inscrits sur les listes en sus.

La France représente environ **4 %**** du marché mondial de médicaments et **5 %***** du marché mondial de dispositifs médicaux.

9 GRANDES PROPOSITIONS

1

ONDAM : créer une enveloppe « produits de santé » dans chacun des sous-objectifs.

2

LISTE EN SUS :

- avoir une gestion plus dynamique et rigoureuse concernant notamment les radiations et leurs impacts ;
- avoir un bilan annuel partagé incluant un bilan financier de la liste en sus et des GHS de rattachement, et un bilan de l'usage.

3

INNOVATIONS THÉRAPEUTIQUES ET DIAGNOSTIQUES : informer davantage sur les innovations afin d'anticiper les impacts (structurels, organisationnels et financiers) pour les intégrer dans la stratégie hospitalière de l'établissement et les prendre en compte dans les modalités de financement et d'investissement.

4

CONTRAT DE BON USAGE : favoriser l'harmonisation et l'échange d'informations d'ordre national et régional ; intégrer la politique d'établissement des produits de santé dans les contrats de pôle de chacun des pôles.

5

PARCOURS DE SOINS : identifier les modalités de financements adaptées à l'organisation de l'intégralité d'un parcours sécurisé et efficient.

6

TERRITOIRE : proposer une prise en charge thérapeutique cohérente, mettre en place la stratégie inter-établissements et les liens ville/hôpital ; améliorer l'accès des patients aux traitements onéreux.

7

SYSTÈME D'INFORMATION : avoir un système d'information ville/hôpital qui intègre l'ensemble du circuit des produits de santé, notamment des données en lien avec le dossier pharmaceutique.

8

DISPOSITIFS MÉDICAUX : donner une place accrue à l'hôpital dans l'évaluation des dispositifs médicaux, développer les évaluations « techniques » et médico-économiques avec des moyens appropriés ; respecter le libre choix du patient concernant son distributeur ; encadrer l'accès des prestataires à l'hôpital.

9

RECHERCHE CLINIQUE : regrouper les forces hospitalières ; évaluer systématiquement les innovations ; développer la mise en place et la participation aux registres.



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE